Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 037-213700313-20260701-D2026_105-DE

ville de BOURGUEIL

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE
Arrondissement de CHINON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1er JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 1er juillet à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Bourgueil, légalement convoqués le 25 juin 2026, se sont réunis à la salle du conseil municipal de Bourgueil, sous la présidence de Monsieur Benoît BARANGER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de conseillers présents :	21
Nombre de conseillers votants :	**26**

Présents : Benoît BARANGER, Emmanuelle VEILLE, Magali L'HERMITE, Thierry GASNIER, Frédéric ROCHE, Catherine ECHAPT, Gilles PELLÉ, Jackie FORASTIER, Nicole LOIRE MOREAU, Sylvie JACOB, Francis SIREAU, Alain JAMET, Nadine LEROYER, Yannick TRITT, François LAUBIE-BOUCHON, Cécilia PATARD, Laurie CHARLE, Yoann GUILLONNEAU, Lise VEILLE, Catherine TENDRON, Philippe FAISANT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
M. Jean-Baptiste THOUET a donné pouvoir à M. Benoît BARANGER
Mme Marie-Aude BOURDIN a donné pouvoir à Mme Nadine LEROYER
M. Frédéric BLANC a donné pouvoir à Mme Sylvie JACOB
M. Jocelyn RAULOT a donné pouvoir à Mme Catherine ECHAPT
Mme Cécile PICHOT adonné pouvoir à M. Philippe FAISANT

Absents :
M. Joris BOSSÉ

Secrétaire de séance : Madame Emmanuelle VEILLE est désignée pour remplir cette fonction.

D2026_105 AG –DEPLOIEMENT DE L'ENT PRIMOT DANS LES ECOLES

Rapporteur : Mme Emmanuelle VEILLE, adjointe en charge des Affaires scolaires

EXPOSÉ DES MOTIFS

Madame Emmanuelle VEILLE rappelle à l'assemblée que par délibération du 5 juillet 2022, le conseil municipal a approuvé de souscrire à l'Espace Numérique de Travail (ENT)académique Primot.

En effet, lors du premier confinement de mars 2020, il est apparu une grande hétérogénéité dans l'équipement numérique de ces établissements scolaires. Aussi, l'Académie a souhaité que soit proposé à toutes les collectivités locales de la région Centre-Val de Loire, via le GIP RECIA, un Espace Numérique de Travail (ENT) permettant à toutes les écoles du 1er degré de l'enseignement public de bénéficier d'un outil adapté.

PrimOT est un service numérique accessible sur Internet depuis un ordinateur, une tablette ou un téléphone mobile. Il est proposé à l'ensemble des communes et EPCI de la région Centre-Val de Loire pour leurs écoles. Il regroupe des outils et des ressources à destination des communautés éducatives. Les services sont adaptés aux usages pédagogiques.

Les familles peuvent suivre la vie de l'école, l'activité de leurs enfants, communiquer avec les enseignants et bénéficier d'informations de la commune.

Dorénavant, la collectivité dispose de la nouvelle solution PrimOT basée sur l'éditeur Edifice, qui a permis d'apporter plusieurs améliorations, notamment en ce qui concerne la communication entre la collectivité et les familles, un besoin avéré remonté à plusieurs reprises par les collectivités utilisatrices.

Dans le cadre de cette évolution, le GIP RECIA a souhaité revoir le modèle économique actuel de financement de PrimOT qui entrainait une inégalité budgétaire entre les petites et les plus grandes structures du territoire.

Aussi, de manière à respecter une équité tarifaire pour l'ensemble des collectivités membres du GIP, l'abonnement annuel à PrimOT est amené à évoluer à compter de la rentrée scolaire 2026.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 037-213700313-20260701-D2026_105-DE

Pour les écoles jusqu'à 5 classes, le tarif forfaitaire est de 45€/classe et par école. A partir de 6 classes, le coût sera de 25€ par classe supplémentaire. A ce tarif s'ajoute le prix de l'adhésion au GIP RECIA fixé, à partir de 50,00 €, selon la taille de la collectivité et permettant d'accéder à l'ensemble des services numériques mutualisés du GIP.

Liste des écoles concernées par le déploiement sont :

Nom de l'école	Adresse	Nbre de classes	Montant total annuel €uros TTC	Montant annuel facturé €uros TTC
Ecole élémentaire Albert Ruelle	1 rue Albert Ruelle – 37140 BOURGUEIL	7	45 x 5 = 225.00 25 x 2 = 50.00	275.00
Ecole maternelle Juteau	4 rue de Fontenelle – 37140 BOURGUEIL	4	180.00	180.00
			Coût total pour une année scolaire	**455.00**

Par ailleurs, dans une démarche d'amélioration continue du service, et pour répondre à un besoin largement exprimé par les directeurs du territoire, une nouvelle fonctionnalité dans l'ENT PrimOT arrivera à la rentrée prochaine.

Dès septembre 2026, l'académie d'Orléans-Tours, avec le GIP RECIA, mettront ainsi à disposition dans PrimOT une application de vote en ligne pour les élections de parents d'élèves.

Conforme aux exigences de la CNIL et validée par le rectorat, cette application sera accessible directement dans PrimOT et permettra un vote dématérialisé, sécurisé et fiable. Un service attendu par de nombreux directeurs et qui sera disponible automatiquement pour toutes les écoles utilisant l'ENT.

Il est à noter que afin de respecter les règles relatives au scrutin, l'utilisation de l'application de vote en ligne pour les prochaines élections doit impérativement être votée lors du dernier conseil d'école de l'année scolaire en cours.

Une deuxième application sera également disponible pour toutes les écoles à la rentrée prochaine : il s'agit du livret scolaire.

Au vu de ces éléments,
VU l'avis des Conseils d'Ecole,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, par 26 voix POUR, à l'unanimité :

❒ **APPROUVE** les nouvelles fonctionnalités de l'ENT PrimOT dans les écoles du 1er degré de l'enseignement public de la région Centre Val de Loire,
❒ **PRECISE** que les dépenses afférentes au coût total de l'ENT PrimOT, pour l'année scolaire, à savoir 455,00 euros TTC (hors adhésion) sont inscrites au budget principal de la commune.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet http://www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance le 1er juillet 2026

Certifié exécutoire compte tenu de
La publication ou notification le :

La secrétaire de séance
Emmanuelle VEILLE

MAIRIE DE BOURGUEIL 37140

Le Maire,
Benoît BARANGER

MAIRIE DE BOURGUEIL 37140